

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2023

---

SOUTIEN ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN CAS DE CRISE  
ÉNERGÉTIQUE - (N° 738)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE61

présenté par  
M. Lamirault, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« au sens du premier alinéa de l'article 72 de la Constitution ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui supprime une précision inutile.